



COMMUNE DE MONTMIRAIL

Conseil municipal du 15 septembre 2021

COMPTE-RENDU

Par convocation en date du sept septembre deux mille vingt et un, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le quinze septembre deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire

Etaient présents: Etienne DHUICQ, Pierre QUILLERÉ, Valérie JACQUINOT , Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON,, Marie-Claude HIMMESOËTE, Claudine ZUBER, Jean-Pierre SCHANG, Régis NOIZET, Mohamed BENHAMED , Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BÉNARD , Catherine BONNY HANNEQUIN , Christian TIXIER, Yannick MATON, Christine GUIMAREY, Ludovic VAN WAESBERGE, Jérémy ARAQUE, Sabine MARY.

Coralie ADNOT pourvoir à Etienne DHUICQ, Karine BOCQUET pourvoir à Mohamed BENAHMED, Victor DA SILVA pourvoir à Pierre QUILLERÉ, Céline FAGOT pourvoir à Sabine MARY, Dominique THUAULT pourvoir à Claudine ZUBER, Sébastien VERDRU pourvoir à Valérie JACQUINOT

Absente excusée: Elisabeth BENARD

Absente : Lydie LAHAYE

Jérémy ARAQUE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

communication du maire:

-Excuse de Monsieur Gorlier Trésorier principal

-agenda des prochaines manifestations

1/Urbanisme: délibération de noms de rue

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide la dénomination des noms de rues suivante:

le chemin rural dit de la fontaine de Montléan en rue des mottes

la voie communale no 7 de Montcoupot à Bailly en agglomération en rue de Bailly

-charge Monsieur Le Maire à communiquer cette information aux services compétents, à savoir le cadastre et la poste

2/Finances: attribution d'une subvention à l'ELC dans le cadre des journées du Patrimoine

Dans le cadre des Journées du Patrimoine organisées sur la commune, l'association ELC propose une pièce de théâtre dont l'entrée sera gratuite, dédiée à Madame Edmée de La Rochefoucauld, dans la Chapelle des Ducs sur le site de Montléan.

Les Journées du Patrimoine 2021 coïncident avec les 30 ans de la mort de ce personnage historique, écrivaine, présidente du jury du prix Femina et figure notoire du suffragisme en France.

L'association ELC a déposé auprès des fonds Leader, dans le cadre du programme de développement rural, une demande de subvention. Pour être éligible, le projet doit obtenir également un cofinancement public. Vous trouverez en pièce jointe le plan de financement qui s'élève à un total de 9 941,25€ financé de la manière suivante:

subvention fonds européen	6 362,40€
subvention Ville de Montmirail	1 590,60€
auto-financement de l'association	<u>1 988,25€</u>
total	9 941,25€

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget,

Considérant la demande de l'ELC dans le cadre des journées du patrimoine,

Après l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

-décide le versement d'une subvention à l'ELC d'un montant de 1 590,60€

-précise que les crédits sont prévus au budget

3/Finances: demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet Plan de relance " transformation numérique des collectivités territoriales"

Dans le cadre du plan de relance, un fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales est proposé avec un dépôt de dossier au plus tard le 31/08/2021.

Afin de pouvoir bénéficier de ce fonds, un dossier a été déposé cet été, quelques jours avant la date butoir. Ce dernier concerne la refonte de notre site internet.

Cette refonte repose sur deux volets, le premier graphique et le second structurel.

Les deux volets permettront de dégager un image moderne, active et dynamique de la commune, faciliter les démarches administratives, faire connaître les évènements organisés par la commune et les associations, répondre aux normes en matière d'accessibilité (handicap), adapter le site au format mobile et tablette, permettre la diffusion de message d'alerte sur la page d'accueil, permettre une navigation rapide et efficace et **accéder à une e-administration** (rendez-vous en ligne pour les passeports et cartes d'identité, demande en ligne de documents administratifs, ...).

Le taux d'intervention du fonds se situe entre 20 et 80% du total des dépenses et sera déterminé en fonction de la pertinence et impact du projet.

Vu l'exposé des motifs,
Vu le budget communal,
Considérant le plan de relance,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-approuve le projet de refonte du site internet et son plan de financement

ci-dessous:

dépenses		recettes	
devis gallimédia	6 976,50	subvention plan de relance 80%	
			5 581,20
tva	1 395,30	auto financement	2 790,60
total des dépenses	8 371,80	total des recettes	8 371,80

-sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet plan de relance " transformation numérique des collectivités territoriales

4/ Cinéma: prolongation de la délégation de service public

Un contrat de délégation de service public a été établi entre la société Cinéode et la commune de Montmirail en date du 26 novembre 2014 pour l'exploitation du cinéma Le Don Camillo , pour une durée de sept années soit du 01 décembre 2014 au 30 novembre 2021.

Au vu de la procédure longue de lancement d'une délégation de service public , la démarche aurait dû être lancée il y a plus de six mois. Cependant, en raison de la crise sanitaire Covid-19, celle-ci n'a pu être lancée.

Le code de la commande publique permet la modification d'un contrat de concession en cours d'exécution lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir. L'épidémie de Covid-19 constitue un tel évènement. La conclusion d'un avenant de prolongation d'une année peut ainsi être envisagée sur le fondement de cette disposition mais dans les limites fixées par les articles R3135-3 et R3135-4 de ce code.

Indépendamment de ces dispositions, le cinéma Le Don Camillo a été fortement impacté par la crise sanitaire, ce type d'activité n' a pu réouvrir qu'à compter du 19 mai dernier après une fermeture de plus de six mois .

Aussi, il est proposé de prolonger le contrat de délégation de service public d'une année supplémentaire à la société Cinéode pour l'exploitation du cinéma Le Don Camillo soit du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022.

Vu le code de la commande publique et notamment ses article R3135-3 à R3135-5 disposant qu'il est possible de modifier en cours d'exécution le contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir, sous réserve que la modification envisagée ne soit pas supérieure à 50% du montant du contrat de concession initial,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Don Camillo,
établie entre la commune de Montmirail et Cinéode,
Considérant l'état d'urgence sanitaire,
Considérant l'intérêt que revêt cette délégation pour l'offre culturelle de proximité,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Don Camillo d'une année soit du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022 avec Cinéode
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 de prolongation
- autorise le lancement de la procédure de renouvellement de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma lors du premier semestre 2022

5/Petites Villes de Demain: demande de financement du poste de chef de projet PVD (Petites Villes de Demain)

Par délibération en date du 27 mai 2021, le conseil municipal a délibéré pour affirmer l'engagement de la ville dans le programme Petites Villes de Demain.

Dans le cadre du dispositif PVD, le recrutement d'un chef de projet est nécessaire et financé à hauteur de 75% de son coût annuel. Ce dernier a pour mission de définir et mettre en œuvre le projet de territoire.

La commune de Montmirail a procédé au recrutement de son chef de projet PVD en date du 06 septembre dernier et il est maintenant nécessaire de faire la demande de subvention auprès de nos partenaires.

Vu la délibération en date du 27 mai 2021 engageant la commune sur le dispositif Petites Villes de Demain,
Considérant le recrutement d'un chef de projet PVD,
Considérant le financement de ce poste auprès de différents partenaires,
Considérant notre souhait d'engagement dans une opération complexe d'aménagement de l'habitat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite les subventions à hauteur de 75% du coût annuel du poste auprès de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de la Banque des Territoires et de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)
- autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier de subvention

6/Travaux: Pôle santé avenant au marché à travaux

Après l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis supplémentaire de l'entreprise Isodecor d'un montant de 6 405,40€HT
- autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis et l'avenant n° 2 à l'acte d'engagement.

7/Travaux: Attribution du marché pour la réfection de l'assainissement salle Roger Perrin

Après l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis de l'entreprise Girardin TP d'un montant de 9 259,20 €HT soit 11 111,04€TTC
- autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis

8/Travaux: Attribution du marché pour la chaufferie du 1^{er} étage du local sis 2 rue Saint Vincent de Paul

Après l'exposé de Monsieur Le Maire rappelant la mise en place d'une maison France Services par l'intercommunalité et la nécessité de scinder le système de chauffage entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'ancien local du trésor public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis de l'entreprise Prévost d'un montant de 13 081,36 €HT soit 15 697,63€TTC
- autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis

9/Règlement général sur la protection des données personnelles: adhésion au service du centre de gestion de Meurthe et Moselle

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- autorise Le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54 à compter du 1^{er} janvier 2022 ainsi que tout autre acte relatif à cette mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- désigne le délégué à la protection des données du CDG 54 comme étant notre délégué à la protection des données à compter de cette même date

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h15

Etienne DHUICQ

Maire de Montmirail

